



**Des élèves interdits d'apprentissage parce qu'ils sont étrangers ! Ne l'acceptons pas !**

D'année en année, cette forme d'exclusion s'aggrave. Pour cette rentrée, elle touche aussi des élèves mineurs.

Elèves de lycée professionnel, aidés par leurs profs, ils ont préparé l'an dernier un projet de formation en alternance. Ils ont trouvé des employeurs et un centre de formation qui les ont acceptés. Pour signer les contrats d'apprentissage, il ne manquait plus que l'autorisation de travail ou la carte de séjour autorisant à travailler.

Mais à la rentrée, voilà que tout tombe à l'eau à cause de la Préfecture et/ou de la Direction départementale du travail (DIRECCTE) qui ne délivrent pas les papiers attendus !

Le jeune étranger majeur qui avait, comme la législation le lui impose, demandé au Préfet sa carte de séjour l'autorisant à travailler, reçoit à la place un refus et une obligation de quitter la France (OQTF). Exit son projet d'apprentissage ! Le Bac pro ou le BTS rêvé devient impossible. C'est l'incertitude du lendemain, la précarité, l'attente, qui vont désormais dominer la vie du jeune.

Le jeune étranger mineur qui, en vertu de l'article L.5221-5 alinéa 2 du code du travail, aurait dû de droit recevoir de la DIRECCTE son autorisation de travail, finit par recevoir lui aussi un refus de séjour du Préfet, en toute illégalité dans ce cas... C'est ce qui est arrivé à Mamadou qui avait demandé son autorisation de travail le 10 mai. Fin septembre, 4 mois après, c'est le préfet qui lui répond avec un refus de séjour alors que son droit au séjour ne peut pas légalement être contesté, puisqu'il est mineur...

**Nous sommes chaque année témoins du sabotage délibéré des projets professionnels de nombreux lycéens étrangers ! Ce sont des années d'efforts scolaires et une intégration sociale en général évidente et réussie qui se trouvent anéanties par des décisions administratives de la plus grande cruauté. Lors de notre manifestation de juin, notre délégation reçue au cabinet du Préfet avait réclamé l'arrêt de ce gâchis, et nos interlocuteurs avaient fait semblant de nous entendre.**

**Nous refusons cette politique de discrimination et d'exclusion qui barre la route du travail légal et de la régularisation aux jeunes scolarisés étrangers !**

**Nous n'acceptons pas que le seul avenir prévu pour les jeunes scolarisés étrangers soit la condition de sans-papiers condamnés au travail au noir surexploité !**

**Mercredi 19 octobre à 14h, nous irons protester contre cette situation à la DIRECCTE.**

**8-10, rue du Nord, à Villeurbanne**

**Venez nous y rejoindre !**

RESF 69/ Collectif jeunes